

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Marché passé en Procédure Adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**PRESTATIONS DE TRANSPORT ET VISITES DANS LE CADRE D'UN ECHANGE LINGUISTIQUE
A SALAMANQUE POUR 50 ÉLÈVES ET 4 ACCOMPAGNATEURS
Du 16 au 23 mai 2018**

Date et heure limites de réception des offres

10 avril 2018 à 12h00

Représentant du pouvoir adjudicateur : M. Jean François BOULAGNON, Principal

Comptable assignataire des dépenses relatives au marché : Mme HAZERA

Service acheteur : service intendance du collège : Mme Geneviève DUMAS

Référence : PA 2018 ECHANGE LINGUISTIQUE A SALAMANQUE

Article 1 : objet du marché

1.1 Définition de la prestation

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage à SALAMANQUE du 16 au 23 MAI 2018 pour les classes de 5ème (20 élèves) et 4^{ème}/3^{ème} (30) du collège soit 50 élèves et 4 accompagnateurs.

1.2 Décompositions en lots

Ce marché n'est pas alloti. Les prestations sont réparties en un lot unique désigné ci-dessous : Prestations de transport et avec hébergement pour uniquement 3 accompagnateurs pour un voyage SALAMANQUE pour 50 élèves et 4 accompagnateurs. Ce lot unique est justifié par l'état du marché des prestations de voyages. Les prestataires présentent dans la majorité des cas des offres complètes (hébergement et transport) ce qui est plus avantageux économiquement.

1.3 Forme du marché

Le marché est passé en procédure adaptée en vertu de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

Article 2 : lieu d'exécution de la prestation

Le marché est conclu pour l'organisation d'un voyage à Salamanque.

Article 3: durée du marché

Le voyage devra se dérouler du 16 au 23 mai 2018.

Article 4 : pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- L'acte d'engagement (ATTRI1) complété et signé avec le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
- Le Cahier des Clauses Particulières ;
- Le mémoire technique comprenant les fiches techniques explicitant l'offre, notamment le descriptif détaillé de l'organisation du séjour, les informations sur le transporteur et la description détaillée des lieux d'hébergement permettant d'en apprécier l'implantation géographique et la structure;
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG FCS) en vigueur le 1er jour du mois qui précède la date limite de réception des offres.

L'ensemble de ces pièces constitue le contrat qui liera le collège Emile COMBES à l'entreprise attributaire. Il ne sera donc signé aucun contrat rédigé par le prestataire du marché. Le dépôt d'une offre par le soumissionnaire vaut acceptation de l'ensemble des clauses de ce contrat.

Article 5 : contenu et forme des prix

5.1 – Forme des prix

Les prix seront forfaitaires. Le détail des prix apparaîtra dans le bordereau de Décomposition du Prix Global et forfaitaire (DPGF) annexé à l'acte d'engagement.

5.2 - Contenu des prix

Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Il n'est pas nécessaire d'indiquer un tarif par élève. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

Article 6: régime des prix

Les prix sont fermes et non actualisables.

Article 7: règlement des comptes

Les factures devront être adressées au collège Emile COMBES en deux exemplaires. Le paiement s'effectuera en euro.

Les paiements seront effectués par mandats administratifs. Le chef d'établissement du collège est ordonnateur des dépenses. Le comptable assignataire est l'agent comptable du lycée Gustave EIFFEL.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures. Le taux d'intérêts moratoires, en cas de dépassement de ce délai, est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commencent à courir.

Article 8: avances et retenues

S'agissant de l'avance, il est fait application des articles 110 à 113 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Article 9: délais d'exécution

Le délai d'exécution est fixé du 16 au 23 mai 2018.

Article 10 : pénalités encourues par le titulaire

Les pénalités encourues par le titulaire seront celles prévues dans le CCAG fournitures courantes et services en vigueur.

Article 11 : assurance souscrite par le titulaire du marché

L'organisme titulaire du marché s'engage à fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cas de dommage.

Article 12 : résiliation

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions et pour les motifs visés par les articles 29 à 34 du CCAG-FCS.

Article 13 : règlement des litiges

Le tribunal administratif de Bordeaux est seul compétent pour le règlement des litiges.

Article 14: liste récapitulative des articles du CCAG auxquels il est dérogé

Néant

Article 15: Contenu des prestations

Transport

Il comprend l'acheminement à l'aller comme au retour entre Bordeaux et Salamanque. Pour le déplacement en autocar, tous les frais d'autoroute et de parking doivent être inclus dans le prix. Dans tous les cas, l'autocar devra être équipé de ceintures de sécurité et les moyens de transport utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.

Le candidat fournira un **mémoire technique** où figureront notamment les caractéristiques de l'autobus mis à disposition, les immobilisations obligatoires de l'autobus et du chauffeur afin de respecter la réglementation en vigueur **et toutes informations susceptibles de permettre à l'acheteur d'apprécier la qualité de l'offre.**

Hébergement et visites

L'hébergement se fera uniquement pour 3 accompagnateurs avec les repas pour 4 adultes. Les piques niques des élèves seront fournis par les familles.

L'offre doit comprendre les visites au regard du programme ci-dessous :

JEUDI 16 MAI 2018 (jour 1) :

Départ de Bordeaux à 7h00 précises place de l'église St Augustin, devant la mairie

Le pique-nique est fourni par les familles

Arrêt à BURGOS pour une visite de la cathédrale

Arrivée à Salamanque (plaza Gabriel y Galan)

Dîner en famille

VENDREDI 17 MAI 2018 (jour 2) : Excursion pour la journée avec pique-nique

8h45 : rendez-vous devant l'Etablissement (chacun arrive avec son correspondant)

9h00 : Musée Tauromachie

11h00 : Plaza Mayor Université + cielo de Salamanca

13h00 : Tapas suivi du pique-nique

15h30 : Casa de las conchas, jardin de Calisto y Melibea puis cathédrale (Tours de la cathédrale)

18h00 : Concert Tuna

19h00 : Retour dans les familles CUM LAUDE (calle Prior)

SAMEDI 18 MAI 2018 (jour 3): Excursion pour la journée avec pique-nique

9h00 : départ de Salamanque (plaza Gabriel y Galan)

10h00 : journée activités : Fondation Tormes, jeux, parcours, tir à l'arc, canoë, ...

18h00 : retour dans les familles (plaza Gabriel y Galan)

DIMANCHE 19 MAI 2018 (Jour 4): Journée en famille

LUNDI 20 MAI 2018 (Jour 5) : Excursion pour la journée

8h30 : départ de Salamanque (plaza Gabriel y Galan)

La Alberca (village typique de montagne, Sierra de Francia)

13h00 : RESTAURANT typique de montagne : viande au feu de bois, charcuterie,....

16h00 : Tentadero (explication et démonstration par torero + visite d'un élevage de toros)

Apéritif à la Ganaderia Antonio PALLA

20h00 : retour dans les familles (plaza Gabriel y Galan)

MARDI 21 MAI 2018 (Jour 6) : Excursion pour la journée avec pique-nique

8h30 : départ de Salamanque (plaza Gabriel y Galan) pour SEGOVIA – AVILA

20h00 : retour dans les familles (plaza Gabriel y Galan)

MERCREDI 22 MAI 2018 :

8h30 : matinée en cours avec correspondants COURS FOLKLORE

14h30 : repas en famille + après midi libre avec correspondant

18h00 : soirée d'adieux

20h00 : retour dans les familles

JEUDI 23 MAI 2018 :

8h00 : départ pour Bordeaux de la plaza Gabriel y Galan

Pique-nique en chemin

19h00 : dans les environs de 19h00 retour place de l'église St AUGUSTIN, devant la mairie

Petit-déjeuner à l'hôtel ; d'autres approches d'ATHENES selon l'horaire de l'avion. Transfert hôtel-aéroport.

Vol régulier Athènes/Toulouse. Acheminement entre l'aéroport de Toulouse et le collège.

L'offre doit comprendre :

- ✓ l'hébergement de 3 accompagnateurs,
- ✓ tous les transferts, collège – Salamanque – visites – retour collège,
- ✓ la réservation et les droits d'entrées des visites,
- ✓ l'assurance annulation globale, pour cas de force majeure (y compris la garantie attentat) ou sur présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité du participant à participer au voyage. **La démission d'un élève de l'établissement devra également être couverte par l'assurance annulation.**
- ✓ Tous les frais de voyage
- ✓ le dossier de voyage
- ✓ **Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.**